



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2020-53
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
3bis rue du Général de Gaulle

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société LVL,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux de branchement d'eaux usées et eau potable, 3bis rue du Général de Gaulle, à compter du 18 novembre 2020, pour une durée de 3 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement et d'alterner la circulation,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux pour un branchement d'eaux usées et d'eau potable, 3 bis rue du Général de Gaulle, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par feux tricolores à compter du 18 novembre 2020 pour une durée de 3 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- LVL,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 12 novembre 2020

Le Maire Adjoint,
Paul FUGAZZA